Nations Unies S/PV.3680



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3680e séance

Vendredi 12 juillet 1996, à 10 h 45
New York

Président :	M. Dejammet	(France)
Membres :	Allemagne	M. Henze
	Botswana	M. Motswagae
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Wang Xuexian
	Égypte	M. Abdel Aziz
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	Guinée-Bissau	M. Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Ferrarin
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation en Géorgie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/1996/507 et Add.1)

96-85931 (F)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Géorgie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/1996/507 et Add.1)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Géorgie et de l'Irlande des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Chkheidze (Géorgie) prend place à la table du Conseil; M. Campbell (Irlande) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie), documents S/1996/507 et Add.1. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/544, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/1996/371, lettre datée du 23 mai 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1996/527, lettre datée du 8 juillet 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une lettre datée du 6 juillet 1996 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Géorgie.

Le premier orateur est le représentant de la Géorgie, à qui je donne la parole.

M. Chkheidze (Géorgie) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, je me félicite d'avoir une fois encore l'occasion de vous exprimer mon respect le plus profond et de vous saluer en votre qualité de Président du Conseil de sécurité.

Je voudrais, au nom de mon gouvernement, exprimer ma profonde reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies, au Conseil de sécurité, au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et à ses représentants de l'aide qu'ils apportent à la Géorgie en un moment aussi difficile.

Nous tenons aussi à exprimer notre sincère reconnaissance au groupe de pays connu sous le nom d'«Amis de la Géorgie» pour l'intérêt qu'ils portent à la recherche d'une solution globale au conflit et les efforts inlassables qu'ils déploient dans ce sens. Nous souhaitons également exprimer notre gratitude à la Russie, en sa qualité de facilitateur, pour ses efforts inlassables en faveur du maintien de la paix.

Mon pays a toujours été conscient de l'appui que lui apporte la communauté internationale. Aujourd'hui, des centaines de milliers de personnes persécutées fondent leur salut sur les démarches élaborées par la communauté internationale. Leurs espoirs dans l'avenir sont liés à cela. Aujourd'hui, cette foi est une force vitale pour la Géorgie. Ce n'est que grâce à cette foi que nous sommes capables de survivre aux blessures ouvertes infligées par la guerre abkhaze à de nombreuses familles des deux côtés de la rivière Inguri.

Aujourd'hui, l'origine et le développement du conflit ne sont plus un secret. On connaît bien aussi comment il a éclaté, après avoir été nourri par les slogans pour la défense de l'empire communiste; d'où proviennent les armes; et l'impunité dont jouit le séparatisme agressif.

Le développement des processus démocratiques était condamné à échouer du fait de la politique de force, qui n'a eu de cesse que de poursuivre le conflit en Abkhazie et dans d'autres régions de l'ancien empire soviétique. Un antagonisme est né entre la démocratie mise en oeuvre progressivement et les derniers revanchards, qui restaient à l'écart; ce revanchisme a plongé ses racines dans des points chauds tels que l'Abkhazie.

Le développement des événements tragiques dans cette région a favorisé de manière significative le processus de propagation de grandes quantités d'armes et de stupéfiants,

ainsi que la formation de groupes armés illégaux, lesquels sont devenus plus tard des unités de bandit. L'Abkhazie s'est transformée en une force de déstabilisation extrêmement puissante dans le Caucase et, en dépit des efforts de la communauté internationale, cette tendance négative continue de se renforcer.

Ce conflit continue d'entraver l'évolution de processus politiques sains et constitue une barrière insurmontable au progrès économique et social. Le dernier rapport du Secrétaire général note à juste titre que le processus de paix est au point mort. La région de Gali, sur laquelle les efforts internationaux se concentrent actuellement, est plongée dans la criminalité et l'anarchie. Aujourd'hui, le processus de règlement politique est pour l'essentiel compromis. Les négociations ont été rompues et les rares rencontres ne font qu'entretenir l'illusion qu'elles continuent. Le petit groupe des réfugiés qui sont revenus dans leurs foyers est pris en otage par des groupes de bandits, et leur vie et leur dignité sont bafouées.

La mise en oeuvre d'une politique de génocide et de «nettoyage ethnique» à l'encontre des Géorgiens d'Abkhazie a été largement reconnue pour la première fois au sommet de Budapest de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (S/1994/1435). Le Parlement de la Géorgie étudie actuellement quantité d'informations reçues par le bureau du Procureur général qui attestent de crimes commis contre l'humanité. La politique de violence a contraint les trois quarts de la population abkhaze à quitter leurs foyers. La condition physique et morale de ces personnes déplacées, contraintes de vivre sans abri, est désespérée, et leur taux de mortalité a fortement augmenté.

À ces meurtres, enlèvements et torture commis pour des raisons ethniques vient s'ajouter une détérioration de la criminalité en général à travers tout le territoire de l'Abkhazie, empirant ainsi la situation. Les cibles de la violence ne sont plus choisies uniquement selon le critère ethnique : l'Abkhazie est devenue un sanctuaire pour les criminels locaux et étrangers.

Dans cette situation, il paraît pour le moins cynique d'entendre les séparatistes affirmer que l'obstacle au retour des réfugiés est que la population locale restante s'y oppose, et qu'il faut «du temps» pour changer cet état de choses. Cette question est abordée au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général. Cela n'est rien d'autre qu'une tentative de créer l'impression que le génocide et la prise forcée de territoires résultant du conflit prétendument provoqué devraient être considérés comme allant de soi et que la majorité de ceux qui demeurent dans le territoire sont préoccupés de

> «guérir les blessures et changer les perspectives» (*S/1996/507, par. 7*)

de la minorité des habitants.

Il devient clair que la rupture du processus de négociation du retour des réfugiés est liée au désir de légitimer l'anarchie et de gagner du temps. Les maisons des réfugiés qui ont été persécutés sont occupées par des criminels en récompense de leurs crimes. Parallèlement, un programme soigneusement planifié et bien organisé est mené en vue de réduire la présence internationale dans la région.

Les choses en sont arrivées au point où ce ne sont pas seulement les vies de la population géorgienne humiliée, sans défense et privée de ses droits qui sont menacées, mais également celles des observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies, sans parler de l'impossibilité où ils se trouvent d'accomplir les tâches dont ils ont été chargés.

Ces plans procèdent d'une logique impeccable. Le minage d'un grand nombre de secteurs de la région a fourni à ceux que cela intéresse l'occasion de harceler la présence internationale dans des secteurs qu'ils avaient choisis pour y faire régner le terrorisme. La population, dans un état de terreur constante, a en fait perdu tout espoir ou toute foi en la justice. Le minage du territoire a également des conséquences de grande portée, permettant à ceux qui le pratiquent de créer les conditions dans lesquelles les observateurs internationaux sont privés des informations de première main et où l'humiliation de la communauté internationale est planifiée et préméditée.

Si, à l'avenir, la possibilité de recevoir des informations objectives en provenance de la région n'est pas rétablie, il est à supposer que le nombre de rapports faisant état d'opérations menées par la milice abkhaze pour étouffer la résistance du genre de celles évoquées au paragraphe 32 du rapport, ou concernant le banditisme et les menées des groupes de criminels dans les secteurs non contrôlés par la milice abkhaze, ainsi que cela est décrit au paragraphe 26, continuera d'augmenter.

Il n'est pas surprenant qu'une telle description de la situation soit loin de nous satisfaire. Parallèlement, des individus bien connus de tous sont officiellement incorporés dans des organes abkhazes de maintien de l'ordre et ont reçu de nombreuses décorations militaires pour leur courage, tout en étant officiellement reconnus comme exécuteurs

et tortionnaires de nombreux civils innocents inclus dans la longue liste des victimes.

Il est parfaitement évident qu'un règlement pacifique et des concessions mutuelles ne peuvent s'obtenir que moyennant la bonne volonté de la part des deux parties au conflit, ainsi qu'il est noté au paragraphe 56 du rapport. Mais cet engagement n'était-il pas énoncé dans les propositions de la Géorgie concernant le statut de l'Abkhazie, contenues dans le document S/1996/165?

Le garant de l'application de ces propositions est le Gouvernement de la Géorgie et la position ferme du Président Edouard Chevardnadze, qui l'a réitéré à plusieurs reprises. Ses efforts sont un moyen de dissuasion contre les adeptes des actions désordonnées et radicales. Lorsqu'on parle des perspectives de réaliser la paix dans la région, on doit prendre en compte les traditions historiques de nos peuples, lesquelles, malgré divers événements politiques, n'ont jamais changé. Seule la coexistence immémoriale avec les Géorgiens a permis à la petite nation abkhaze de conserver son identité, sa culture, sa langue et ses possibilités de développement.

Le processus difficile mais en fin de compte inévitable du renouveau de la Géorgie est lié inéluctablement au destin de l'Abkhazie. C'est précisément dans cette optique que le Président de la Géorgie a proposé l'idée de créer un fonds spécial pour mener à bien le processus de reconstruction économique des infrastructures de la région une fois que les négociations politiques auront été conclues avec succès. Le Gouvernement de la Géorgie exprime son grand espoir que cette idée recevra un large soutien international et estime qu'il s'agit d'un stimulant important pour l'évolution du processus de paix.

Le Gouvernement de la Géorgie est bien conscient que les deux parties sont responsables du maintien de la paix et de la stabilité. D'autre part, il est clair qu'une évaluation exacte des positions des parties telles qu'elles se reflètent dans leurs actions ne peut être effectuée sur la base d'une approche équilibrée.

Dans ces circonstances, dans lesquelles les résolutions du Conseil de sécurité sont ignorées et les efforts des organisations internationales et des États individuels sont anéantis, les événements menacent de prendre un tour tragique, et la détermination de la communauté internationale ne pourra triompher que par la force.

Mon gouvernement nourrit l'espoir que toutes les mesures possibles seront prises pour élargir la participation de la communauté internationale à un règlement du conflit. Selon nous, il serait utile d'envoyer des représentants du Conseil de sécurité en Géorgie pour étudier la situation sur le terrain. Nous exprimons également l'espoir que le Conseil de sécurité emploiera tous les moyens à sa disposition pour convaincre les séparatistes de la futilité de leur politique de destruction. Nous voudrions également dire que nous sommes certains que le soutien international approprié pour un règlement se traduira également au travers des activités de maintien de la paix des organisations régionales de la CEI.

Nous pensons que des exigences plus grandes et une action plus vaste sont nécessaires pour empêcher une nouvelle aggravation de la tension et une nouvelle effusion de sang.

Le Président : Je remercie le représentant de la Géorgie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Irlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Campbell (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis reconnaissant au Conseil de me donner la possibilité de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants souscrivent à cette déclaration : Chypre, République tchèque, Hongrie, Lettonie, Malte, Pologne, Roumanie, République slovaque et Slovénie. L'Islande et la Norvège s'y s'associent également.

C'est la troisième fois en l'espace de six mois que le Conseil de sécurité examine la situation en Abkhazie, Géorgie. C'est aussi, je regrette, d'avoir à le dire, une occasion de plus de devoir noter que les parties continuent d'être incapables de parvenir à un règlement politique. Les conséquences économiques et politiques de cet échec sont graves, mais c'est la dimension humaine de cette impasse qui préoccupe particulièrement l'Union européenne.

L'ampleur de cette tragédie humaine est décrite avec éloquence dans la lettre datée du 6 juillet 1996 qui a été adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Géorgie. L'Union européenne tient à dire qu'elle condamne les massacres ethniques et autres actes de violence qui ont été commis dans la région. La communauté internationale ne peut tolérer des violations aussi barbares des droits de l'homme et des libertés fondamentales et demande instamment que toutes les mesures nécessaires soient prises de toute urgence pour arrêter les auteurs de ces actes et les traduire en justice.

Nous déplorons vivement les obstacles dressés par les autorités abkhazes pour empêcher le retour rapide des réfugiés et des personnes déplacées. Nous leur demandons d'adopter immédiatement des mesures, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), afin de permettre à tous les réfugiés et personnes déplacées de rentrer librement dans leurs foyers dans des conditions de sécurité et sans que ce retour soit lié à la question du statut politique de l'Abkhazie, Géorgie.

L'Union européenne se félicite du programme de protection et de promotion des droits de l'homme qui doit être réalisé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme en collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et nous attendons avec impatience l'établissement d'un bureau à Soukhoumi. Nous demandons aux parties de prêter leur pleine coopération à cette initiative importante.

Le rapport détaillé du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie, Géorgie, révèle clairement que malgré les efforts considérables faits par les Nations Unies et la Communauté d'États indépendants (CEI), trop peu de progrès ont été faits pour parvenir à une solution mutuellement acceptable du conflit.

L'Union européenne est particulièrement déçue de voir que malgré les gestes très positifs que le Gouvernement de la République de Géorgie a faits en présentant un cadre de compromis politique, aucune réponse sérieuse n'a été reçue de l'autre partie qui aurait permis la tenue de négociations importantes.

Cette attitude de la part des autorités abkhazes fait abstraction de deux principes fondamentaux auxquels l'Union européenne reste pleinement attachée : premièrement, le respect total de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; et deuxièmement, le refus de permettre que le précieux travail réalisé par la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et la Communauté d'États indépendants soit compromis par ceux qui sont décidés à atteindre leurs propres objectifs sans se préoccuper du bien-être de leur propre peuple.

L'Union européenne voudrait exprimer son plein appui aux efforts que le Secrétaire général, son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Brunner, et son adjoint résident, M. Bota, ont faits pour encourager les parties à arriver à un règlement politique qui soit à la fois global et équilibré.

Nous appuyons également le travail que la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, a entrepris pour intensifier la recherche d'un règlement pacifique à ce conflit. Nous voudrions rendre hommage à l'OSCE, et nous nous félicitons de la mention qui est faite dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui de leurs efforts collectifs à la recherche d'un accord négocié.

La pose de mines dans la région de Gali et les morts qui en ont résulté doivent être totalement condamnés. La sévère limitation que cela impose à la liberté de circulation de la MONUG dans la zone jointe à la fermeture de trois bases d'équipe qui en a résulté sont tout à fait inacceptables. L'Union européenne prie instamment les parties d'adopter toutes les mesures nécessaires pour empêcher la pose de mines. À cet égard, nous nous félicitons des mesures prises jusqu'à présent par le Secrétaire général pour que des dispositions soient prises en vue de fournir des véhicules à l'épreuve des mines et un appui technique.

La sécurité et la liberté de mouvement du personnel du maintien de la paix de la MONUG et de la CEI restent d'une importance capitale, et toutes les parties doivent coopérer le plus possible pour leur permettre de s'acquitter pleinement de leur mandat avec efficacité et dans des conditions adéquates de sécurité.

L'Union européenne attend avec impatience la reprise des négociations entre les autorités abkhazes et le Gouvernement de la Géorgie. Comme le Président de la Géorgie le dit dans la lettre qu'il vous a adressée, Monsieur le Président, nous ne devons pas abandonner le cours des négociations. Ce n'est que par ces négociations qu'une solution durable pourra être trouvée à ce conflit qui a déjà causé trop de souffrances humaines. Seul un règlement politique global pourra garantir la sécurité de tous et jeter les bases d'un développement économique et social dans la région.

L'Union européenne se féliciterait de l'adoption de ce projet de résolution aujourd'hui, lequel reflète clairement les préoccupations de la communauté internationale devant l'impossibilité persistante de résoudre cette question, et constitue un appel urgent aux parties les invitant à tout faire pour permettre la reprise, au plus tôt, de négociations décisives.

Le Président : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais donc mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais dire pour commencer que l'Allemagne appuie pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Irlande au nom de l'Union européenne.

Si l'on compare la situation qui régnait en Géorgie il y a six mois à la situation actuelle, le tableau n'est pas encourageant en ce qui concerne le problème non résolu de l'Abkhazie et les opérations de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). C'est l'impression qui ressort du rapport complet et digne d'éloges du Secrétaire général, dont nous le remercions. La même impression se dégage, mais plus fortement encore, de la lettre datée du 6 juillet 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président Chevardnadze, lettre à laquelle l'Allemagne attache une grande importance.

Il est manifeste que les contacts entre les parties, aidées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général et la Fédération de Russie en sa qualité de facilitateur, n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat tangible. Il vaut également la peine de noter que les ambassadeurs du groupe des «Amis de la Géorgie» ont entrepris des démarches à Tbilissi et à Soukhoumi sur la base de la déclaration présidentielle du 26 avril dernier, et que les réponses que les ambassadeurs ont reçues à Soukhoumi n'étaient pas satisfaisantes.

La raison de l'impasse où se trouve le processus politique réside dans l'attitude intransigeante des dirigeants abkhazes, qui insistent sur un état séparé pour l'Abkhazie. Il y a déjà plusieurs mois, le Gouvernement géorgien a fait à la partie abkhaze une offre importante, mais sans succès à ce jour, qui revenait à créer un État fédéral doté d'une large autonomie pour l'Abkhazie. Il est urgent maintenant que les dirigeants abkhazes finissent par accepter que toute solution au conflit doit reposer sur les principes de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Géorgie.

L'Allemagne estime que la contribution de la MONUG et de l'Allemagne vise à appuyer un processus politique en cours conduisant à une solution négociée durable. Nous reconnaissons le rôle précieux et stabilisant que joue la MONUG et nous nous en félicitons, mais ce rôle ne saurait être d'appuyer le maintien du statu quo politique sans la perspective d'un règlement négocié. Si l'impasse politique actuelle continue, le Conseil pourrait être, à l'avenir, obligé de se poser la question de savoir quel pourrait être le rôle futur de l'engagement des Nations Unies dans ce conflit.

L'Allemagne déplore vivement les effets du nettoyage ethnique que le conflit en Abkhazie a entraînés : l'expulsion massive de personnes de leurs foyers, des Géorgiens pour la plupart, sans parler des nombreux décès de personnes innocentes. Ces effets sont inacceptables. La partie abkhaze doit par conséquent cesser rapidement de faire obstruction au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans la région. Toute tentative de lier cette question au statut futur de l'Abkhazie est inacceptable.

Sur cette toile de fond, nous sommes encouragés par les indications fournies tant par le Secrétaire général que par la Fédération de Russie, en tant que facilitateur, quant à leur intention d'intensifier leurs efforts politiques et diplomatiques.

Je voudrais maintenant mettre l'accent sur un deuxième point majeur. Mon gouvernement continue d'être vivement préoccupé par la dégradation de la situation sécuritaire, ce qui a virtuellement mis fin aux patrouilles de la MONUG. Nous nous attendons à ce que les parties prennent des mesures vigoureuses contre la pose de mines, qui représente un danger non seulement pour le personnel de la MONUG et les forces de maintien de la paix de la CEI, mais également et surtout pour la population locale, ainsi que pour les réfugiés et les personnes déplacées qui reviennent dans la région. Ces mesures devraient comprendre une meilleure surveillance des lignes de cessez-le-feu et la poursuite des responsables.

L'Allemagne se félicite des mesures déjà prises par le Secrétaire général pour faire face à cette menace. Nous espérons que le Secrétaire général fera tout en son pouvoir pour minimiser le risque que court le personnel des Nations Unies sur le terrain, et nous soulignons la nécessité d'une coopération et d'une coordination étroites et continues entre la MONUG et les forces de maintien de la paix de la CEI dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs. Là encore, nous penchons à croire que si on ne peut espérer d'amélioration, il pourrait y avoir des raisons de réexaminer les tâches que la MONUG est chargée d'accomplir.

Je terminerai en félicitant le Secrétaire général, son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Brunner, et son adjoint résident, M. Bota, de leur savoir-faire diplomatique et de leur ténacité. Le personnel de la MONUG mérite notre plein appui et tous nos remerciements pour les efforts qu'ils déploient dans des conditions extrêmement difficiles.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Il n'est pas agréable de commencer une explication de vote en regrettant une si longue absence de progrès dans cette région. Le rapport du Secrétaire général, dont nous le remercions, nous apprend que le processus de paix entre les parties géorgienne et abkhaze se trouve au point mort. Des termes semblables figuraient dans les rapports précédents.

Nous déplorons en particulier le fait que les dirigeants de l'Abkhazie ne veulent pas comprendre que le Gouvernement et le Parlement géorgiens font un effort important pour chercher une solution au problème, ayant offert à l'Abkhazie une large autonomie — ce que l'on voit rarement dans des situations semblables. Rappelons-nous que le Parlement géorgien a approuvé, au mois d'avril, une résolution recommandant de donner à l'Abkhazie une constitution, un parlement, des organes exécutif et judiciaire, un hymne national, un drapeau, un blason et d'autres attributs d'État, ainsi que des compétences exclusives dans les domaines économique, social, financier et fiscal, tout cela dans le cadre d'une fédération unitaire à l'intérieur des frontières de la Géorgie internationalement reconnues à l'heure actuelle.

C'est pourquoi le projet de résolution que nous examinons aujourd'hui, et auquel nous accordons notre plus ferme appui, constate avec préoccupation la position intransigeante adoptée par la partie abkhaze et demande aux parties, en particulier à la partie abkhaze, d'accomplir des progrès importants vers un règlement politique global.

Les parties, bien sûr, doivent résoudre une question clef, le statut politique de l'Abkhazie. À cette fin, elles disposent des bons offices du Secrétaire général, par le truchement de son Représentant spécial, de la Fédération de Russie en sa qualité de facilitateur, et de l'appui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Nous les remercions tous de leur travail.

Nous aimerions en particulier souligner le rôle que joue la Fédération de Russie dans la recherche d'une solution au conflit. Elle se trouve dans une position particulière, où, nous en sommes sûrs, elle pourra continuer de servir la cause de la paix en Géorgie.

Les dirigeants de l'Abkhazie doivent sérieusement examiner les possibilités de vivre en paix qui se présentent à son peuple, sans perdre son identité nationale, en jouissant de vastes juridictions au plan interne et de la possibilité de pouvoir une fois pour toutes, comme tous les autres habitants de la Géorgie, oeuvrer au développement et au bien-être de sa population.

Ma délégation voudrait remercier le personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) du rôle précieux qu'il joue en Géorgie, alors que nous renouvelons son mandat. Nous remercions la Communauté d'États indépendants, le groupe des «Amis de la Géorgie», le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, la Croix-Rouge et toutes les organisations humanitaires qui fournissent une assistance à la Géorgie.

Je tiens à souligner tout particulièrement le travail de ces organisations qui se préoccupent de la situation humanitaire. Comme dans tant d'autres conflits que le Conseil de sécurité examine, leur action est essentielle; c'est pourquoi il importe au plus haut point de le rappeler et de les encourager à continuer d'aller de l'avant, malgré les difficultés existantes.

En réaffirmant l'appui de la délégation chilienne au projet de résolution, nous aimerions signaler que cela met en évidence la situation humanitaire difficile qui règne en Abkhazie. C'est pourquoi le projet de résolution réaffirme le droit de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées de retourner dans leurs foyers, il condamne les massacres à motivation ethnique et la pose de mines, et appuie l'application d'un programme de protection et de promotion des droits de l'homme.

Nous espérons que les parties, et surtout les dirigeants de l'Abkhazie, prendront d'importantes mesures sur la base de ce projet de résolution. Ce sera un message clair pour la communauté internationale. Nous rappelons qu'à la fin des trois mois le Secrétaire général nous informera des éventuels progrès réalisés en la matière et, à ce moment-là, le Conseil de sécurité devra réexaminer la question et décider des prochaines mesures à prendre. Nous espérons que d'ici là les nouvelles seront meilleures que celles dont nous disposons aujourd'hui.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous espérons qu'après avoir été adopté il jouera un rôle positif dans le règlement de la question de Géorgie.

Le monde s'inquiète vivement du fait qu'un règlement de la question de Géorgie n'est toujours pas intervenu. Ce qui est au coeur du règlement politique de cette question est de savoir si cet État Membre nouvellement indépendant pourra maintenir sa souveraineté et son intégrité territoriale ou s'il sera démembré. La position du Conseil de sécurité sur cette question est claire : la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie doivent être pleinement respectées.

C'est dans ce cadre qu'un règlement politique d'ensemble de la question de la Géorgie doit être recherché.

Le Gouvernement géorgien, s'inspirant des intérêts fondamentaux du peuple géorgien, tous groupes ethniques confondus, a adopté une attitude responsable en encourageant un règlement politique d'ensemble de la question géorgienne et a avancé des propositions constructives, notamment, l'établissement d'un État fédéral prévoyant une large autonomie pour l'Abkhazie. Cela représente une bonne base pour un règlement rapide de la question géorgienne, et nous souhaitons lui apporter notre appui et nos encouragements.

Malheureusement, les autorités abkhazes se cantonnent toujours dans une position rigide et continuent d'opposer des obstacles à un règlement politique, ce qui a paralysé le processus de paix. Nous ne pouvons éprouver qu'une inquiétude profonde devant cette situation.

Aucun pays ne peut être prospère, ni sa population vivre en paix, en l'absence d'harmonie ethnique et d'intégrité territoriale. Par conséquent, nous demandons instamment aux parties intéressées, notamment aux autorités abkhazes, de prendre des mesures concrètes et réalistes et de s'efforcer de régler le statut politique de l'Abkhazie pour faire avancer le processus de paix en Géorgie et permettre à tous les groupes ethniques de la population géorgienne de vivre et de travailler en paix et dans la joie très rapidement.

Le Secrétaire général et son Envoyé spécial ont déployé d'immenses efforts en faveur d'un règlement politique d'ensemble de la question de Géorgie, ce dont nous les remercions; nous appuyons de tels efforts. Nous pensons également que les pays intéressés de la région, notamment la Fédération de Russie, peuvent jouer un rôle de médiation unique, ce qu'ils font déjà en fait. Le Conseil devrait donc les encourager à multiplier leurs efforts à cet égard.

Nous avons noté que les forces de maintien de la paix de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et la Communauté d'États indépendants (CEI) travaillent en bonne collaboration et que, ensemble, elles jouent un rôle positif en stabilisant la situation dans la région et en favorisant le processus de paix en Géorgie. Nous appuyons par conséquent la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la MONUG.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a un peu plus de deux ans, le Gouvernement géorgien et les dirigeants abkhazes ont accepté un cessez-le-feu et ont demandé à la communauté internationale de les aider à trouver un règlement politique. Le Conseil a répondu en augmentant, en effectifs et en portée, la présence d'observateurs militaires des Nations Unies sur le terrain en Géorgie. Il avait également clairement déclaré aux parties à ce moment-là qu'il attendait d'elles qu'elles oeuvrent conjointement en vue d'un règlement politique global et que ce règlement devrait respecter totalement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie dans le cadre de ses frontières internationalement reconnues.

Depuis lors, le Gouvernement géorgien a travaillé avec patience et détermination dans ce but; la partie abkhaze ne l'a pas fait. Les dirigeants abkhazes n'ont pas entrepris de pourparlers constructifs malgré les propositions de la Géorgie qui prévoyaient l'autonomie la plus large possible pour la région abkhaze. Elle a bloqué le retour d'un certain nombre de réfugiés non abkhazes. Et elle a refusé de reconnaître le fait qu'aucun pays n'est prêt à envisager un État d'Abkhazie indépendant. Ce faisant, les dirigeants abkhazes ont condamné leur propre peuple à une existence de pauvreté et d'incertitude.

Le Conseil est sur le point de proroger le mandat actuel de la MONUG pour une nouvelle période de six mois. Cette décision représente la volonté des membres du Conseil de continuer à engager les maigres ressources de l'Organisation des Nations Unies en espérant surmonter l'impasse actuelle où se trouvent les négociations. Cela représente également le désir des pays de mettre à la disposition de la Mission du personnel militaire. En tant que membre du groupe des «Amis de la Géorgie» du Secrétaire général et en tant que principal fournisseur de contingents à la MONUG, nous sommes reconnaissants à l'Envoyé spécial, à son chef de mission et au chef des observateurs militaires, ainsi qu'à la MONUG de leurs travaux. Mais la MONUG doit pouvoir disposer de l'appui des parties qui ont demandé la participation des Nations Unies sur le terrain. L'augmentation récente de la pose de mines dans la zone dont la MONUG est responsable nous préoccupe particulièrement, et nous demandons aux parties de faire tout ce qu'elles pourront pour faire en sorte que cessent ces activités. Nous nous félicitons des efforts faits par le Secrétariat pour déployer des véhicules à l'épreuve des mines et pour fournir à la MONUG du matériel de détection de mines ainsi que de l'appui technique, et nous demandons aux parties concernées de travailler avec le Secrétariat pour que ces mesures puissent être mises en oeuvre le plus tôt possible. L'objectif est d'oeuvrer en faveur du rétablissement de l'efficacité opérationnelle de la MONUG. La présence de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) est un facteur

important pour parvenir à cet objectif, et nous espérons que la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI continueront de travailler en coopération de plus en plus étroite à cette fin.

En outre, la reconstruction et le respect des droits de l'homme sont des éléments clefs pour développer la stabilité et permettre le retour à une situation normale dans la région. Nous nous félicitons en particulier des propositions visant à mettre en oeuvre un programme de protection et de promotion des droits de l'homme, et nous attendons impatiemment le rapport du Secrétaire général sur les dispositions prises en vue de l'ouverture d'un bureau des droits de l'homme à Soukhoumi.

Nous pensons que la MONUG continue de jouer un rôle très précieux s'agissant de maintenir les conditions nécessaires à l'émergence d'un règlement durable. Mais — et nous l'avons toujours dit —, ce sont aux parties, et en particulier aux dirigeants abkhazes, de prouver qu'ils sont prêts à oeuvrer de manière constructive en vue d'un règlement. Le Gouvernement britannique continue de penser que si l'on veut qu'un règlement de ce genre soit viable, il doit respecter totalement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie dans le cadre de ses frontières internationalement reconnues.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Comme la plupart des autres conflits à l'intérieur des États qui ont éclaté dans l'après-guerre froide, la situation actuelle en Abkhazie, Géorgie, fait intervenir des facteurs politiques, humanitaires et militaires. Nous estimons que, dans le présent conflit, le processus politique reste déterminant et devrait se voir accorder la plus haute priorité dans la recherche d'une solution.

Dans ce contexte, nous appuyons les efforts du Secrétaire général, du groupe des «Amis de la Géorgie» et de la Fédération de Russie visant à faciliter un règlement politique d'ensemble du conflit.

Nous pensons cependant, comme le Secrétaire général, que la communauté internationale ne peut aider les parties à parvenir à une solution que si elles sont désireuses de régler leurs divergences dans un esprit de compromis. À cet égard, ma délégation estime que la proposition du Gouvernement géorgien tendant à accorder à l'Abkhazie une large autonomie dans le cadre d'un État géorgien unifié, ainsi que l'a énoncé le Président Chevardnadze dans sa lettre du 6 juillet 1996, représente un fondement solide sur lequel il serait possible d'édifier un règlement politique d'ensemble.

Nous nous associons également aux autres membres du Conseil qui ont demandé à la partie abkhaze notamment de sortir de l'impasse actuelle où se trouve le processus politique et d'adopter une attitude plus pragmatique et plus souple pour parvenir à une solution fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

La paralysie du processus politique a été accompagnée de graves problèmes humanitaires. Malheureusement, le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers en Abkhazie continue de se heurter aux obstacles posés par la partie abkhaze. Une diminution du nombre de crimes et d'actes de violence commis actuellement — qui dissuadent également les réfugiés et les personnes déplacées de rentrer dans leurs foyers, notamment dans la région de Gali — est également nécessaire. À cet égard, nous devons souligner que toute tentative de lier le retour des réfugiés à la question du statut politique de l'Abkhazie est absolument inacceptable.

D'autre part, nous sommes heureux d'appuyer le programme pour la protection et la promotion des droits de l'homme en Abkhazie qui doit être mis en oeuvre par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous espérons recevoir rapidement le rapport détaillé du Secrétaire général relatif aux dispositions concernant la création d'un bureau des droits de l'homme à Soukhoumi afin que ce bureau puisse être ouvert aussi tôt que possible.

Dans un autre domaine important, les mines terrestres semblent représenter l'obstacle le plus grave, notamment du fait qu'elles limitent la liberté de mouvement du personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Dans ce contexte, en tant que fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix, ma délégation se félicite tout particulièrement de noter que le personnel de la MONUG sera doté de véhicules à l'épreuve des mines et d'un appui technique pour le déminage des routes. Nous espérons également que la poursuite de l'étroite coopération entre la MONUG et les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants permettra de renforcer la sécurité du personnel de la MONUG.

Compte tenu de toutes ces considérations, ma délégation est heureuse d'appuyer la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MONUG jusqu'au 31 janvier 1997, et elle votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Enfin, je voudrais exprimer notre sincère gratitude à l'Ambassadeur Brunner, Envoyé spécial du Secrétaire général, et à M. Bota, son adjoint résident, ainsi qu'à tout le personnel placé sous leur commandement pour la détermination avec laquelle ils travaillent dans des conditions difficiles.

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Comme cela a été souligné aujourd'hui dans la déclaration de l'Union européenne, à laquelle s'associe la Pologne, c'est la troisième fois en six mois que le Conseil de sécurité examine la situation en Abkhazie, Géorgie. D'une part, cela montre que le processus de règlement des différends entre les parties au conflit est particulièrement difficile et ne donne pas les résultats escomptés. D'autre part, la fréquence de nos débats sur la Géorgie prouve que les membres de la communauté internationale sont fermement décidés à aider ce pays par tous les moyens possibles à trouver une solution à ses problèmes tragiques.

Cette ferme intention de la communauté internationale — ou, plus généralement parlant, sa participation — est une question fréquemment soulevée au Conseil. Et compte tenu de notre expérience en tant que membre du Conseil de sécurité, nous savons parfaitement qu'il existe une interdépendance étroite entre la volonté des parties à un conflit de résoudre leurs problèmes et la volonté de la communauté internationale de s'engager dans le processus de règlement.

Aujourd'hui, dans le cas de la Géorgie, il semble que nous soyons à la croisée des chemins. Les nombreux efforts réalisés par la communauté internationale n'ont pas réussi jusqu'à présent à résoudre les problèmes. Ni les Nations Unies, ni la Communauté d'États indépendants, ni l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe n'ont pu réussir. Les initiatives des ambassadeurs du groupe des «Amis de la Géorgie» à Tbilissi n'ont pas non plus réussi à améliorer sensiblement la situation. On ne peut, ici, mettre en cause la volonté et l'engagement de la communauté des États. On peut cependant remettre en question la volonté et l'engagement de ceux qui sont impliqués dans le conflit.

Dans le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter, le Conseil de sécurité se déclare profondément préoccupé par le fait que les parties ne parviennent toujours pas à régler leur différend en raison de l'intransigeance de la partie abkhaze. Il devrait être dit clairement que dans des situations telles que celles-ci les positions intransigeantes n'ont pas leur place. En revanche, la souplesse et la modération s'imposent. Nous demandons instamment aux parties au conflit, et en particulier à la partie abkhaze, qu'elles prouvent que leur objectif final est de trouver une solution pacifique à leurs différends.

Notre délégation estime que la seule solution au conflit est un règlement politique global, y compris la définition et l'acceptation du statut politique de l'Abkhazie au sein de l'État géorgien tout en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce dernier.

Nous sommes consternés d'entendre que des réfugiés et des personnes déplacées ont été empêchés par la partie abkhaze de rentrer chez eux. À vrai dire, le projet de résolution d'aujourd'hui souligne qu'il ne devrait y avoir aucun lien entre le retour des réfugiés et des personnes déplacées et la question du statut politique de l'Abkhazie. Nous espérons que le retour librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées sera sensiblement accéléré, sans nouveau retard ni conditions préalables et qu'un calendrier, fondé sur celui qu'a proposé le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, sera respecté. Nous ne devons pas permettre que ce conflit ait pour résultat des changements démographiques.

La persistance de la menace que font peser les mines terrestres est très inquiétante. Malheureusement, cela devient de plus en plus une caractéristique commune aux conflits d'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons vivement de la décision prise par le Secrétariat de doter la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) d'un appui technique et de matériel de déminage adéquat. Par ailleurs, nous condamnons la pose de mines, en particulier dans la région de Gali. Elles ont déjà fait plusieurs morts parmi la population civile, les forces de maintien de la paix et les observateurs internationaux. Cela est inacceptable.

J'ai déjà parlé de la volonté et de l'engagement de la communauté internationale. Mais soyons réalistes. Compte tenu de l'absence de coopération et de souplesse de la part de ceux qui sont directement impliquées et du contexte de plus en plus dangereux dans lequel la mission de maintien de la paix travaille, l'intérêt des membres de la communauté internationale risque de s'évanouir.

Nous devons empêcher cela par tous les moyens. Et parce qu'il existe encore une possibilité réelle de trouver une solution pacifique au conflit en Géorgie, nous sommes favorables à la prorogation du mandat de la MONUG jusqu'à la fin janvier 1997.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation de Russie est l'un des auteurs du

projet de résolution visant à proroger de six mois le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Ce projet est important en ce qu'il réaffirme l'attachement de la communauté internationale à un règlement politique du conflit en Abkhazie sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie et de la protection des droits des populations multiethniques de ce pays.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, à son Envoyé spécial et au Chef de la MONUG pour les efforts qu'ils font pour promouvoir un règlement du conflit. Nous rendons également hommage au personnel de la Mission, qui effectue un travail difficile mais nécessaire.

L'intérêt que la Russie porte à la transformation de la Géorgie, avec laquelle nous avons des liens d'amitié, en un pays stable, démocratique et prospère et vital. À cette fin, il importe au plus haut point qu'une solution soit rapidement trouvée au conflit et que ses conséquences soient éliminées. En sa qualité de facilitateur du processus négocié sous l'égide des Nations Unies, la Russie effectue un travail intensif avec le Gouvernement de la Géorgie et la partie abkhaze afin de faire avancer le processus de paix, principalement en ce qui concerne les principes fondamentaux des futurs accords globaux.

Nous menons des consultations actives avec les dirigeants abkhazes, conjuguées avec des mesures visant à exercer des pressions fermes sur la partie abkhaze, conformément aux décisions du Conseil des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants (CEI) du 10 janvier 1996, afin de donner davantage de souplesse à la position de Soukhoumi et de la rendre plus constructive.

Une nouvelle série de contacts a lieu en ce moment à Moscou avec la partie abkhaze. Nous travaillons également étroitement avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Géorgie, l'Ambassadeur Edouard Brunner. Nous attendons sa venue la semaine prochaine à Moscou pour des consultations importantes. Nous nous attendons à ce qu'il ait également des entretiens de fond avec les représentants des parties.

Un nouveau facteur positif est que l'on s'oriente vers un dialogue direct entre la Géorgie et l'Abkhazie, ce qui, il y a quelque temps encore, était en principe impossible. Nous nous félicitons de l'initiative de l'Envoyé spécial visant à organiser, avec l'aide de la Russie, une réunion entre Géorgiens et Abkhazes, initiative que nous appuyons et pour le succès de laquelle nous ferons tout notre possible.

Nous avons de bonnes raisons de penser que ces efforts ont eu l'impact voulu sur la partie abkhaze. Chez les dirigeants abkhazes, on relève un sentiment de plus en plus favorable à la recherche de compromis en faveur d'un règlement. Par ailleurs, étant donné l'abîme qui sépare les deux parties, il reste que ce sentiment positif croissant devra être transformé en mesures concrètes et positives par la partie abkhaze.

Un autre sujet de préoccupation croissante pour nous est l'impasse persistante où se trouve la question du retour organisé des réfugiés. Nous espérons qu'une demande ferme du Conseil de sécurité sur cette question recevra en fin de compte une réponse positive de la part de Soukhoumi.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité dans la région abkhaze de Gali, en Géorgie, résultant de la menace accrue engendrée par les mines. La pose indiscriminée de mines a déjà provoqué des victimes, et elle freine sérieusement l'exécution des mandats des forces de maintien de la paix de la CEI et des observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies. Des mesures efficaces doivent être prises d'urgence pour éliminer le danger très répandu des mines. Nous réaffirmons la volonté de la Russie d'aider l'Organisation des Nations Unies à atteindre cet objectif et nous espérons que le Secrétariat des Nations Unies répondra de manière concrète à nos propositions.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation indonésienne souhaiterait exprimer ses remerciements au Secrétaire général pour son rapport complet et instructif concernant la situation en Abkhazie, Géorgie, présenté conformément à la résolution 1036 (1996). Nos remerciements s'adressent également à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Edouard Brunner, et à son adjoint et Chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), M. Liviu Bota, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la MONUG, qui s'acquitte de sa tâche dans des conditions difficiles.

Ma délégation est déçue de noter dans le rapport que les négociations politiques entre les parties n'ont pas évolué; la question clef, à savoir la définition du statut politique de l'Abkhazie, demeure sans solution, mettant ainsi dans l'impasse le processus politique. L'attitude inflexible de la partie abkhaze a évidemment rendu les négociations plus difficiles. Pour sortir de l'impasse actuelle, il est clair que les deux parties doivent intensifier leurs efforts, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec l'assistance de la Fédération de Russie en tant que facilitateur, en vue de parvenir à un règlement politique rapide et

complet du conflit. L'Indonésie souhaite réaffirmer son plein appui aux efforts du Secrétaire général et de son Envoyé spécial visant à parvenir à un règlement politique complet du conflit, sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Les troubles persistants sur le terrain, y compris la situation précaire dans laquelle se trouvent les personnes déplacées et la menace permanente des mines, ajoutent encore à notre inquiétude concernant l'absence de progrès sur le front politique. La situation humanitaire engendrée par ce conflit demeure pour notre délégation une source d'inquiétude considérable. À cet égard, ma délégation voudrait souligner la nécessité urgente d'organiser le retour de tous les réfugiés et personnes déplacées dans leurs foyers dans des conditions de sécurité, conformément au droit international et aux dispositions de l'Accord quadripartite. Nous voudrions également attirer l'attention sur les souffrances aveugles infligées à la population civile, aux forces de maintien de la paix et aux observateurs de la communauté internationale par la pose de mines dans la région de Gali. Cette situation doit cesser immédiatement.

C'est pourquoi ma délégation note avec satisfaction l'importante contribution apportée par la MONUG et les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants en vue de soulager les souffrances causées par ces situations graves. La MONUG poursuit d'une manière exemplaire ses activités dans certaines parties des zones de sécurité et d'armement limité et dans la vallée du Kodori. Cependant, elle n'a pas pu opérer de façon efficace dans d'autres secteurs, tels que celui de Gali, ces zones étant devenues très instables. Les dangers auxquels la Mission et les forces de maintien de la paix de la CEI, ainsi que la population de la région, sont confrontées en raison de la menace persistante des mines que j'ai déjà évoquée, ainsi que l'anarchie, y compris les meurtres, les vols à main armée, les pillages, les extorsions et l'intimidation, sont inacceptables. Notre délégation voudrait donc souligner qu'il est essentiel pour la MONUG et pour le personnel de maintien de la paix de la CEI, ainsi que pour la population locale, de jouir d'un climat de sécurité et de la liberté de mouvement. Le fait que même la milice abkhaze ne contrôle guère cette région et que la population locale a constitué des «groupes d'autodéfense» officieux ne fait que souligner, une fois de plus, la nécessité d'en finir avec l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations.

Notre délégation note que la MONUG participe à des négociations laborieuses sur l'échange d'otages et que certains de ces échanges ont porté leurs fruits. De même, nous estimons encourageant que les deux parties, avec l'assistance de la MONUG et des forces de maintien de la paix de la CEI, coopèrent pour résoudre des problèmes communs, tels que la lutte contre la criminalité, s'attaquent aux problèmes de sécurité et les besoins humanitaires, et adoptent des mesures de confiance.

Ma délégation ne peut manquer de se féliciter de la coopération et de la coordination entre la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI dans l'application de leurs mandats respectifs, qui leur ont permis de contribuer à stabiliser la zone du conflit. La coopération entre la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI a permis un certain nombre de succès dans le rapprochement des parties au conflit. Conformément aux points de vue que nous avons exprimés aujourd'hui, la délégation indonésienne apportera son appui total au projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous espérons que les parties entameront bientôt des négociations constructives et substantielles en vue de parvenir à une paix durable et complète.

M. Abdel Aziz (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport sur la situation en Abkhazie, qui souligne les efforts sincères accomplis par son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Edouard Brunner, et son adjoint, M. Bota, pour trouver une solution à la question du statut politique de l'Abkhazie au sein de la République de Géorgie, en tenant pleinement compte de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Depuis le dernier rapport du Secrétaire général, en dépit des efforts déployés par l'Envoyé spécial, la Fédération de Russie en tant que facilitateur et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour parvenir à une solution de ce problème, un règlement politique n'est toujours pas en vue. Le Conseil des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants et l'OSCE ont lancé des initiatives positives, sans parler de celles du groupe des «Amis de la Géorgie», en mai, suivies, en juin, par d'autres démarches. Ces tentatives ont contribué à faire évoluer la situation en s'efforçant de persuader les parties, et notamment la partie abkhaze, que le statu quo ne pouvait continuer. Nous espérons que de telles initiatives continueront d'être lancées jusqu'à la concrétisation d'un règlement final.

Parallèlement, l'Égypte exprime sa profonde inquiétude devant la pose aveugle et continue de mines sur les routes, laquelle a conduit à des modifications dans le déploiement de la Mission d'observation des Nations Unies en Georgie (MONUG) et dans la nature des opérations dans la région de Gali. Par ailleurs, ces mines mettent en danger le

personnel de la Mission et les personnes déplacées et entravent le travail effectué dans cette région. Malgré l'intention de l'Organisation des Nations Unies d'envoyer un groupe d'experts en déminage et malgré l'accord auquel on est parvenu, le besoin d'un accroissement des efforts de déminage demeure. Ces efforts sont d'une importance particulière dans la perspective de la crise financière de l'Organisation des Nations Unies, crise qui ne permettra pas à l'Organisation de prendre des engagements techniques ou financiers importants en matière de déminage si la pose de mines devait continuer à l'avenir.

Voilà pourquoi nous aimerions saluer la coopération constructive qui existe entre la Mission des Nations Unies et les forces de la Communauté d'États indépendants (CEI) pour faire face à ce problème important, et l'exécution des tâches des Nations Unies dans tous les domaines.

L'Égypte partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général au paragraphe 56 de son rapport, qui s'interroge sur le sérieux avec lequel les parties recherchent la paix. Ces craintes sont réaffirmées dans la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président Chevardnadze.

Nous souscrivons à ce que dit le Secrétaire général au sujet de la crise financière de l'ONU, qui ne lui permet pas de consacrer des ressources importantes à des situations dans lesquelles les progrès sont faibles. Nous ne pouvons pas forcer l'ONU à maintenir la présence de ses troupes dans de telles circonstances.

L'Égypte appuie l'établissement d'un bureau des Nations Unies dans le cadre de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) en raison de l'importance de son rôle en matière de protection des droits de l'homme. De plus, nous appuyons l'idée que les dépenses afférentes à ce bureau doivent être couvertes par le budget des Nations Unies pour la Géorgie. Nous voterons pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

M. Queta (Guinée-Bissau) : L'Organisation des Nations Unies déploie des efforts inlassables pour trouver une solution politique du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie. La Fédération de Russie, agissant en sa qualité de facilitateur, joue aussi un rôle remarquable dans l'accomplissement de la tâche complexe consistant à rapprocher les parties et à parvenir à un règlement du différend par des moyens pacifiques. De même, ma délégation constate avec satisfaction le dévouement avec lequel l'Envoyé spécial du Secrétaire général et son adjoint, ainsi que le personnel militaire et civil de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) s'acquittent de la mission que leur a confiée le Conseil de sécurité. Nous pensons que les parties, en particulier l'Abkhazie, devraient tirer parti de cette bonne volonté de la communauté internationale pour vaincre leurs divergences et jeter les conditions de l'instauration d'un paix durable.

Ma délégation regrette profondément l'absence de progrès dans le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie. Nous constatons que la définition du statut politique de l'Abkhazie constitue la question centrale du problème. Ma délégation estime que cette question doit être examinée dans le cadre du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

En outre, nous sommes préoccupés du fait que la menace des mines continue à peser dans le secteur de Gali. La pose de nouvelles mines met en danger la vie de la population et celle des membres du personnel civil et militaire international. Il est urgent que les parties mettent fin à cette pratique, qui empêche la Mission des Nations Unies de s'acquitter de son mandat.

Mon gouvernement réitère son inquiétude devant la lenteur du processus de retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées. Il considère inacceptable toute tentative de créer des obstacles au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers. Dans ce contexte, il condamne la tuerie à caractère ethnique et autres aspects de violation des droits de l'homme dans la région.

Nous soutenons la recommandation du Secrétaire général pour la prorogation du mandat de la MONUG pour une nouvelle période prenant fin le 31 janvier 1997.

Ma délégation votera pour le projet de résolution soumis au Conseil de sécurité, car il estime qu'il est équilibré et qu'il reflète l'actuelle situation du processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie.

M. Motswagae (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est profondément troublée par l'impasse où se trouve le processus de paix en Abkhazie, Géorgie, due avant tout au refus de la partie abkhaze de faire des concessions quant au statut futur de l'Abkhazie à l'intérieur de la République de Géorgie. Les Nations Unies et la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, ont fait diverses propositions au sujet du statut futur de l'Abkhazie, mais la partie abkhaze continue à faire preuve d'intransigeance en insistant sur une union de deux États égaux. Le Botswana appuie le projet de résolution dont

nous sommes saisis, étant donné qu'il souligne correctement l'importance que la communauté internationale attache à la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Géorgie.

Nous sommes indignés par le recours continu au «nettoyage ethnique» de la part des dirigeants abkhazes dans une tentative de balkaniser le territoire de la Géorgie. Deux cent cinquante mille réfugiés et personnes déplacées ont été expulsés de force de leurs foyers il y a quatre ans parce qu'ils appartenaient à un groupe ethnique différent; ils languissent encore dans les camps de réfugiés en Abkhazie parce que la partie abkhaze dresse des obstacles à leur rapatriement par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En outre, des actes d'assassinat, d'attaque à mains armées, de pillage, d'intimidation et d'extorsion sont commis quotidiennement pour des raisons ethniques dans la région de Gali. Il est incroyable, pour dire le moins, que ceux qui se vantent d'être des dirigeants nationaux ne peuvent respecter les principes les plus élémentaires de bonne gestion et garantir les droits de la population multiethnique placée sous leur contrôle.

Je voudrais aussi souligner l'importance que ma délégation attache au paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution. Trois bases de la MONUG du secteur de Gali ont dû suspendre leurs opérations en raison des mines antipersonnel qui jonchent les routes empruntées par les patrouilles de la Mission opérant dans ce secteur. Il est inexcusable à notre avis que la MONUG soit soumise à ce genre de menace de la part de ceux qu'elle cherche à aider à rétablir la paix dans leur pays. S'agissant des droits de l'homme, il importe que la communauté des droits de l'homme fasse tout en son pouvoir pour améliorer le respect des droits de l'homme en Abkhazie. Nous sommes fermement convaincus qu'il faut créer un bureau des droits de l'homme à Soukhoumi de toute urgence.

Une fois de plus, le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MONUG. Une autre chance, peut-être la dernière, est ainsi donnée aux parties au conflit en Abkhazie de faire la paix. Nous leur demandons instamment de ne pas gâcher cette chance. Elles doivent se rendre compte que la patience de la communauté internationale n'est pas éternelle. Nous les exhortons à entamer un dialogue sérieux pour parvenir à un règlement politique pendant la période du mandat créé aux termes du projet de résolution. Il se pourrait qu'elles ne disposent plus jamais d'un environnement propice à des négociations pacifiques, puisque les mandats de la MONUG et des forces de maintien de la paix de la CEI ne peuvent être prorogés indéfiniment.

M. Ferrarin (Italie) : Je veux tout d'abord indiquer que la délégation italienne partage complètement le contenu de l'intervention prononcée tout à l'heure par le représentant permanent de l'Irlande, l'Ambassadeur John Campbell, au nom de l'Union européenne, et s'y associe sans réserve.

En remerciant le Secrétaire général de son rapport très détaillé sur la situation en Abkhazie, Géorgie, je veux aussi exprimer notre gratitude pour les efforts infatigables déployés par son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Brunner, et pour la contribution donnée à la recherche d'un règlement pacifique de la question par la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, et par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Le rapport du Secrétaire général met en lumière très clairement le fait qu'en dépit des efforts de la communauté internationale effectués par le biais de la Mission d'observation des Nations Unies et de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants, la situation en Abkhazie, Géorgie, n'a fait qu'empirer au cours des derniers mois. Le degré de violence et d'intimidation dans la région abkhaze a atteint un niveau intolérable, qui empêche de surcroît les forces de maintien de la paix de remplir leur mandat. L'Italie condamne fermement le recours à la violence et les meurtres à caractère ethnique, et partage l'avis de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui a récemment déclaré inacceptables les tentatives de modification démographique dans la région que le conflit en cours fait apparaître. De même, nous déplorons les entraves posées par les autorités abkhazes au libre retour des réfugiés et des personnes déplacées, et nous les exhortons à appliquer sans autre délai les accords existants.

Ces violations du droit international humanitaire ne doivent pas rester sans réponse et nous demandons en particulier à la partie abkhaze de faire preuve de modération, de favoriser la mise en place du programme pour la protection des droits de l'homme, et de collaborer ensuite à cet effet avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et avec l'OSCE.

Nous exprimons en outre notre grave préoccupation face à l'attitude négative des dirigeants abkhazes sur les aspects liés au futur statut politique de la région. Nous entendons souligner que c'est à eux de faire les efforts majeurs pour éliminer les obstacles qui empêchent un règlement pacifique de la question qui soit compatible avec le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie, principe auquel nous réaffirmons notre soutien sans réserve. À cet égard nous désirons attirer l'attention

une fois de plus sur l'attitude responsable du Gouvernement de la Géorgie, qui a déjà, pour sa part, effectué un bon nombre de gestes de bonne volonté pour arriver à un règlement pacifique du conflit, y compris la présentation d'une proposition politique qui nous apparaît tout à fait digne d'être prise en considération.

Pour terminer, nous ne pouvons que partager l'évaluation du Secrétaire général, à savoir que toute mesure prise par les Nations Unies ne sera efficace que si les parties, et en particulier la partie abkhaze, font preuve de la volonté nécessaire pour coopérer à la recherche d'une solution. C'est pour cela que nous sommes convaincus que les négociations doivent continuer, et nous partageons la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le mandat de la MONUG soit renouvelé jusqu'au 31 janvier 1997. L'Italie votera donc en faveur du projet de résolution, dont le contenu nous semble répondre à l'état actuel de la question et définit clairement les responsabiltés dans le conflit.

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1996/544.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1065 (1996).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : À notre grand regret, la situation en Abkhazie, Géorgie, ne s'est pas améliorée. Les pourparlers sont dans l'impasse. La partie abkhaze est apparemment plus intransigeante que jamais. Deux cent cinquante mille réfugiés se voient encore privés du confort de leur foyer. La menace qui pèse sur les observateurs de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) s'est accrue.

La résolution d'aujourd'hui traite de ces questions. Le Conseil de sécurité a réaffirmé la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie. Nous avons demandé au Secrétaire général et à la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, d'intensifier leurs efforts pour parvenir à un règlement politique global du conflit. Bien sûr, ni le Secrétaire général ni la Fédération de Russie ne peuvent atteindre cet objectif sans la coopération et la participation à part entière des parties. Les parties portent le véritable fardeau de l'instauration de la paix.

La résolution reflète le fait que les parties n'ont pas montré la même souplesse. Le leadership abkhaze agit comme s'il était possible d'envisager une Abkhazie indépendante. Ce n'est pas le cas. Le Président Chevardnadze, d'autre part, a offert publiquement une large autonomie pour l'Abkhazie. Dans sa dernière lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, il a réitéré cette offre et il a noté que cette large autonomie pourrait inclure un parlement et une cour suprême, ainsi que des attributs d'État tels qu'un drapeau, un emblème et un hymne national. Nous comprenons que le dirigeant abkhaze Ardzinba est actuellement à Moscou et qu'il rencontrera la semaine prochaine l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Nous lui demandons instamment d'écouter attentivement l'Ambassadeur Brunner et de faire preuve de souplesse et de cohérence avec la partie géorgienne.

Entre-temps, le personnel de la MONUG ainsi que d'autres dans la région de Gali sont confrontés à la grave menace que font peser les mines terrestres. Cette menace est la preuve que certains éléments dans la région ne veulent que perpétuer la violence et le conflit. La résolution adoptée aujourd'hui condamne ces actions et demande aux parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la pose de mines. Les États-Unis appuient la démarche du Secrétariat face à cette menace, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, et encouragent l'application de ces mesures dès que possible. Nous pensons également que ces mesures ne devraient pas être considérées comme exhaustives et que le Secrétariat devrait continuer de trouver d'autres moyens de réagir à la menace posée par les mines terrestres.

La résolution rappelle les conclusions du Sommet de Budapest de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Les États parties à la CSCE

> «sont profondément préoccupés par le "nettoyage ethnique", l'expulsion massive de populations, essentiellement d'origine géorgienne, de leurs zones d'habitation ainsi que par le massacre de nombreux civils innocents.» (*S/1994/1435, annexe, partie II*)

Ces horreurs ne doivent pas se répéter.

Les États-Unis appuient fermement la proposition d'un programme de protection et de promotion des droits de l'homme en Abkhazie, qui doit être mené à bien par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, en coopération avec l'OSCE. La résolution d'aujourd'hui prie le Secrétaire général de faire rapport au Conseil, le 15 août au plus tard, sur les dispositions qui pourraient être prises pour établir un bureau des droits de l'homme à Soukhoumi. L'accord des deux parties pour la création de ce centre représente une première mesure visant à briser les barrières de la méfiance et la haine qui se sont élevées entre elles. La délégation des États-Unis s'attend à ce que le Secrétaire général et les autres membres du Conseil envisagent très sérieusement de financer ce bureau par des contributions volontaires plutôt que d'ajouter le fardeau financier et administratif du financement du bureau aux responsabilités de la MONUG. Nous espérons pouvoir être en mesure de faire une contribution volontaire substantielle au bureau et nous demanderons à d'autres États Membres de faire de même.

Les États-Unis s'associent aux observations du Secrétaire général, telles qu'elles figurent dans son rapport du 1er juillet 1996, à savoir qu'en sa qualité d'exécuteur de la volonté de la communauté internationale, il ne peut :

> «continuer à demander que des ressources soient affectées au rétablissement et au maintien de la paix dans des situations n'offrant guère de perspectives de progrès.» (*S/1996/507, par. 56*)

Il faut encore remarquer que

> «les parties seules peuvent instaurer la paix, et c'est par le dialogue et les concessions mutuelles qu'elles doivent passer pour ce faire.» (*Ibid.*)

C'est le moment de le faire. Les parties doivent faire preuve de la volonté de coopération nécessaire. Si elles ne le font pas, et si le statu quo continue encore pendant six mois, elles doivent s'attendre à ce que la communauté internationale examine de plus près la question à savoir si la MONUG a un rôle à jouer en Géorgie.

Les États-Unis demandent à nouveau instamment à toutes les parties au conflit en Géorgie de coopérer pleinement avec la MONUG, de s'abstenir d'actes destructeurs tels que la pose de mines, et de déployer des efforts concertés en vue de résoudre leurs divergences de manière pacifique. Ce n'est qu'ainsi que la MONUG pourra mener à bien ses tâches.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Brunner, à son adjoint résident, M. Bota, ainsi qu'à tout le personnel de la MONUG.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Le rapport du Secrétaire général en date du 1er juillet 1996 sur la situation en Abkhazie indique qu'en général il n'y a pas eu de progrès dans les négociations politiques entre la Géorgie et l'Abkhazie, et que le processus de paix stagne.

Les parties n'ont toujours pas réglé leurs divergences pour parvenir à une solution rapide du conflit, notamment en ce qui concerne le statut politique de l'Abkhazie au sein de l'État de Géorgie, qui respecte sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Étant donné cette situation, le Honduras estime qu'il est nécessaire que la communauté internationale intensifie ses efforts afin de favoriser le dialogue politique entre les parties pour que ces dernières parviennent à un large accord sur les éléments indispensables à tout progrès du processus de paix, tels que le retour dans leurs foyers en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées par le conflit, conformément au droit international et sous la forme énoncée dans l'accord quadripartite du 14 avril 1994, et à l'accord sur un statut spécial concernant l'Abkhazie et le maintien de l'intégrité territoriale de la Géorgie.

C'est pourquoi nous demandons instamment aux parties, et notamment à la partie abkhaze, de progresser sur la voie d'une solution politique du conflit et de coopérer aux démarches entreprises à cet effet par le Secrétaire général, avec l'aide de la Fédération de Russie en qualité de facilitateur, et de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la situation humanitaire en Abkhazie, nous nous félicitons de ce que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, ait mis en marche trois projets dans la région de Gali afin de faciliter la réintégration des personnes déplacées dans leur lieu d'origine, et que, en ce qui concerne les droits de l'homme, des consultations sont en cours afin de mettre en oeuvre un programme de protection et de promotion des droits de l'homme qui a été accepté par les parties et qui, cela ne fait pas de doute, améliorera le respect des droits de l'homme en Abkhazie.

Malgré l'insécurité et l'instabilité qui règnent dans la région de Gali et la menace que représentent les mines pour la sécurité du personnel de la Mission d'observation et pour l'accomplissement de ses activités, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) continue de remplir son mandat et coopère de manière satisfaisante avec la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants et avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Comme l'a bien souligné le Secrétaire général dans son rapport, la menace que font peser les mines est grave; elle ne se limite pas à une zone déterminée et elle pourrait avoir de sérieuses conséquences lorsque reprendra le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées internes. Nous voudrions exhorter les parties à empêcher la pose de mines et à coopérer pleinement à la MONUG.

Ma délégation estime qu'alors que le processus de paix est relancé par le dialogue et des concessions mutuelles entre les parties, la présence de la MONUG reste nécessaire. C'est pour cette raison que nous avons voté pour la prorogation de son mandat. Nous espérons que les parties manifesteront une volonté de paix en adoptant des mesures concrètes conduisant à un règlement politique du conflit en Abkhazie.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

En adoptant à l'unanimité la résolution 1065 (1996) qui proroge le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, le Conseil entend adresser solennellement un message politique aux parties et en premier lieu à la partie abkhaze.

Les négociations politiques doivent être relancées d'urgence. Le Gouvernement géorgien a présenté des offres généreuses, qui permettraient à l'Abkhazie de jouir d'une très large autonomie politique. Il faut désormais que les responsables, à Soukhoumi, pour le bien de la population abkhaze, acceptent les compromis nécessaires. Ils doivent notamment abandonner toute illusion séparatiste. L'avenir de l'Abkhazie se trouve au sein de la Géorgie, et la communauté internationale ne soutiendra pas un règlement qui ne respecte pas pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Les obstacles mis au retour des réfugiés et des personnes déplacées doivent disparaître. L'aboutissement des négociations politiques ne peut constituer un préalable. En signant l'accord quadripartite de Moscou, la partie abkhaze a pris en engagement solennel, qu'elle doit honorer sans délai et sans précondition. Sur ce plan, l'évolution de la situation dans la région de Gali sera un test du sérieux des représentants abkhazes. Un refus persistant de coopération sur ce sujet ne pourrait que conduire la communauté internationale à condamner dans les termes les plus sévères ce qui équivaudrait à une politique délibérée de «nettoyage ethnique».

La détérioration des conditions de sécurité pour la population locale comme pour les personnels internationaux est un autre sujet de préoccupation. Les poses de mines dans la région de Gali sont des actes terroristes. Les parties doivent prendre toutes les mesures en leur pouvoir pour les prévenir et en arrêter les auteurs. Il s'agit d'une question essentielle qui met en jeu la crédibilité des parties. Dans l'intervalle, la France apporte son plein soutien aux mesures décidées par le Secrétaire général et à celles que celui-ci envisage pour assurer la protection des personnels de la MONUG.

La France apporte également tout son soutien aux mesures qui peuvent aider les parties à progresser dans les négociations politiques. C'est l'objet du programme de surveillance des droits de l'homme en Abkhazie, qui constitue une importante mesure de confiance et qui doit être mis en oeuvre le plus rapidement possible. C'est également l'objectif du rapport demandé au Secrétaire général sur les moyens d'apporter une aide technique et financière à la reconstruction de l'Abkhazie, une fois qu'un règlement politique aura été trouvé.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y as pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.